

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.09

Objet : Précisions sur le titre « Construction d'un restaurant scolaire, de deux classes maternelles et de locaux périscolaires ».

**L'an deux mille neuf et le dix février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 4 février 2009**

**Mrs Patrick BARRAUD, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RODEL,
Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE,
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane MONNOT.**

Absents excusés: .Didier GERIN, Stéphane JODAR, Eric CLO, Franck DENOLLY

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Didier GERIN à Patrick BARRAUD

Pouvoir de Stéphane JODAR à Michel CROS

Pouvoir de Eric CLO à Pierre GUILLET

Pouvoir de Franck DENOLLY à Michel RODEL

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu de lever une ambiguïté quand au titre « création restaurant scolaire, école maternelle, garderie » du projet en cours.

Le mot « création » doit être compris dans le sens « construction » et sera préféré à ce dernier sur les actes à venir. Les termes « école maternelle » correspondent à « classes maternelles ».

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ♦ **Décide que désormais le titre du projet en cours est**

« Construction d'un restaurant scolaire, de deux classes maternelles, et locaux périscolaires »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**